

# COMPOMIX<sup>®</sup> V NEO STARTER

Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 15-06-2021

## Informations et posologie

---

### Espèces cibles



### Espèce cible complément

Veaux, agneaux, porcins, volailles et lapins.

### Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les veaux, agneaux, porcins, volailles et lapins :

- Affections gastro-intestinales à germes sensibles à l'oxytétracycline et à la néomycine.

### Administration

---

#### Voie d'administration



#### Voie d'administration complément

Voie orale.

#### Posologie

Veaux, agneaux, porcins

Administration dans l'alimentation liquide.

1,5 à 2 g/10 kg de poids vif par jour à répartir en 2 prises matin et soir pendant 6 jours.

Volailles, lapins

Administration dans l'eau de boisson.

1,5 à 2 g/litre d'eau pendant 6 jours.

#### Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un g contient :

- Substance(s) active(s) :

Oxytétracycline (sf de chlorhydrate) ..... 110 mg

Néomycine (sf de sulfate) ..... 77 mg

- Excipient :

Acide ascorbique (E 300) ..... 40 mg

#### Principes actifs / Molécule

Oxytétracycline, Néomycine

#### Forme pharmaceutique

Poudre

#### Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste I.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

## Temps d'attente

Toutes cibles :

Viandes et abats : 14 jours.

Œufs : zéro jour.

## Propriétés

---

### Propriétés pharmacodynamiques

La néomycine est un antibiotique de la famille des aminoglycosides, obtenu à partir de *Streptomyces fradiae*. Son spectre d'activité couvre les germes à Gram positif, en particulier les Staphylocoques et de façon moins active les Streptocoques, et les germes à Gram négatif, en particulier *Escherichia coli*. La néomycine se lie à la sous-unité 30 S du ribosome bactérien, ce qui perturbe la lecture du code constitutif de l'ARN messager, et finalement la synthèse protéique bactérienne. À fortes concentrations, il a été montré que les aminoglycosides endommagent la paroi bactérienne, ce qui ajoute des propriétés bactéricides aux propriétés bactériostatiques.

L'oxytétracycline se lie de façon réversible aux récepteurs de la fraction ribosomale 30 S, ceci conduisant à un blocage de la liaison de l'aminocyl-ARNt au site correspondant du complexe ribosome-ARN messager. Il en résulte une inhibition de la synthèse protéique et donc un arrêt de la croissance de la culture bactérienne. L'oxytétracycline a une activité principalement bactériostatique.

L'activité bactériostatique de l'oxytétracycline implique une pénétration de la substance dans la cellule bactérienne. La pénétration de l'oxytétracycline s'exerce à la fois par diffusion passive et active. Le principal mode de résistance possible est lié à la présence éventuelle d'un facteur R, responsable d'une diminution du transport actif de l'oxytétracycline.

L'oxytétracycline est un antibiotique à large spectre. Elle est principalement active contre les micro-organismes à Gram positif et négatif, aérobies et anaérobies, ainsi que contre les mycoplasmes, les *Chlamidiae* et les *Rickettsiae*.

Une résistance acquise à l'oxytétracycline a été rapportée. Une telle résistance est habituellement d'origine plasmidique. Une résistance croisée à d'autres tétracyclines est possible. Un traitement continu avec de faibles doses d'oxytétracycline peut aussi entraîner une résistance accrue à d'autres antibiotiques.

### Propriétés pharmacocinétiques

La néomycine est très peu absorbée au niveau du tube digestif. Dans le plasma et les tissus, les concentrations en néomycine sont très faibles. Elle est donc présente en quantité importante et de façon persistante dans les différentes sections du tractus digestif. La néomycine est presque exclusivement éliminée dans les fèces après administration orale.

Pour la majorité des espèces, l'oxytétracycline est rapidement (2 à 4 heures) absorbée après son administration par voie orale chez l'animal à jeun et sa biodisponibilité est comprise entre 60 % et 80 %. Cette biodisponibilité peut être diminuée en présence d'aliments dans l'estomac car l'oxytétracycline forme des chélates insolubles avec les cations divalents ou trivalents (Mg, Fe, Al, Ca) qu'ils contiennent.

L'oxytétracycline se lie aux protéines plasmatiques de façon variable selon les espèces (20 à 40 %). Sa distribution est large. L'oxytétracycline diffuse dans tout l'organisme, les concentrations les plus élevées étant retrouvées dans les reins, le foie, la rate et les poumons. L'oxytétracycline traverse la barrière placentaire.

L'oxytétracycline est éliminée sous forme inchangée, principalement par voie urinaire. Elle est également excrétée par voie biliaire mais une forte proportion de l'oxytétracycline est réabsorbée par l'intestin grêle (cycle entérohépatique).

## Mise en garde

---

### Contres-indications et mise en garde

---

#### Contre-indications

Ne pas utiliser en cas de :

- Antécédents d'hypersensibilité aux tétracyclines et/ou aux aminosides.
- Insuffisance rénale.
- Résistance connue aux tétracyclines et/ou aux aminosides.

#### Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

### Effets indésirables (fréquence et gravité)

Comme pour toutes les tétracyclines, l'oxytétracycline peut déclencher des effets indésirables tels que troubles gastro-intestinaux et, moins fréquemment, des réactions allergiques et de photosensibilité.

## Précautions d'emploi

---

### Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Cette poudre pour solution buvable est destinée à être dissoute dans le lait, l'aliment liquide ou l'eau de boisson et ne peut pas être utilisée en l'état.

### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ne pas manipuler ce produit en cas d'allergie connue aux tétracyclines ou aux aminosides

L'hypersensibilité à la néomycine et aux autres aminosides peut être croisée. Les réactions allergiques à ces substances peuvent être graves.

En cas d'hypersensibilité, éviter tout contact avec le produit.

Manipuler ce produit en prenant les précautions recommandées afin d'éviter tout risque d'exposition.

Le port du masque, de lunettes et de gants de protection, est recommandé lors de la préparation de la solution. Éviter de respirer les poussières et éviter le contact avec la peau et les yeux.

En cas d'apparition d'érythème cutané, prendre l'avis du médecin.

En cas d'apparition d'oedème du visage, des lèvres, des yeux ou en cas d'apparition de difficulté respiratoire, consulter immédiatement un médecin.

En cas de projection accidentelle dans les yeux, rincer abondamment à l'eau claire.

Se laver les mains après usage du produit.

### Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

L'oxytétracycline n'a montré aucun signe d'embryotoxicité ou de tératogénicité sur des animaux de laboratoire.

Chez les mammifères, l'oxytétracycline passe la barrière placentaire, entraînant une coloration des dents et un ralentissement de la croissance foetale.

Les tétracyclines sont retrouvées dans le lait maternel. La sécurité du produit n'a pas été évaluée chez les femelles gestantes ou en lactation. L'utilisation du produit chez les femelles gestantes ou en lactation devra faire l'objet d'une évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire.

## Précautions pharmacologiques

---

### Interactions médicamenteuses et autres

Des cations divalents ou trivalents (Mg, Fe, Al, Ca) peuvent chélater les tétracyclines.

Les tétracyclines ne doivent pas être administrées avec des anti-acides, des gels à base d'aluminium, des préparations à base de vitamines ou de minéraux car des complexes insolubles se forment, ce qui diminue l'absorption de l'antibiotique.

## Conservation

---

### Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 18 mois.

### Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

## Présentation

---

### Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

HUVEPHARMA SA  
34 RUE JEAN MONNET  
ZONE INDUSTRIELLE D'ETRICHE  
SEGRE  
49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU  
FRANCE

**Classification ATC Vet**

- QA07AA51

**Laboratoire**



HUVEPHARMA SA  
34 rue Jean Monnet  
ZI d'Etriché  
Segré  
49500 Segré-en-Anjou Bleu

**Numéro d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/499118 5/1990

**Date de première autorisation**

1990-01-15

**Présentation et quantité**

COMPOMIX<sup>®</sup> V NEO STARTER Pot de 1 kg

Code GTIN : 03353239010232

COMPOMIX<sup>®</sup> V NEO STARTER Sac de 5 kg

Code GTIN : 03353239010249

COMPOMIX<sup>®</sup> V NEO STARTER Sac de 10 kg

Code GTIN : 03353239001315